

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS. Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2007 publiés selon les anciennes dispositions du POEC ont été retraités en suivant les prescriptions des normes IFRS aux fins de comparaison avec les états financiers de l'exercice 2008 publiés en normes IFRS.

1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1 Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le groupe doit consolider les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlée par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux. La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

1.2 Options retenues

Le Crédit du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les filiales dont il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres de participation sur lesquels le Groupe ne dispose d'aucun contrôle.

Le Crédit du Maroc ne dispose pas d'entités ad hoc contrôlées au sens SIC 12.

2 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2.1 Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable dévolu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan.

La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

2.2 Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 ans
Matériel roulant	4 ans	4 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

3.1 Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût amorti : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

3.2 Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêt, le groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.1 Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

Le modèle du coût : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle.

Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

4.2 Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

5 GOODWILL

5.1 Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.2 Options retenues

Le groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

6 CONTRATS DE LOCATION

6.1 Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à l'initiation la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et, la valeur d'entrée du bien.

6.2 Options retenues

Au niveau de la filiale CDM Leasing, les contrats de crédit bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien, et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE (SUITE)

A la date de début du contrat, les loyers sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial du financement.

7 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

7.1 Norme

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance et diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

La méthode du coût amorti consiste à étaler des différences composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Dépréciation sur base individuelle : S'il existe un indice objectif de dépréciation et s'il est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêt et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

Dépréciation sur base collective : Si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous-groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

Emprunts et dépôts

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions reçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet à date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet à date d'arrêté, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

7.2 Options retenues

Prêts & créances

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non significative.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

Dépréciation sur base individuelle : outre les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs pour lesquelles les provisions ont été estimées individuellement par le département du recouvrement, le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions relatives aux créances en souffrance non significatives.

Dépréciation sur base collective : le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le groupe Crédit du Maroc.

8 CRÉDITS RESTRUCTURÉS

8.1 Norme

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie. Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur.

Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au TIE d'origine :

- la décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.

- par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dégagé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.

8.2 Options retenues

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme :

La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt.

Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit.

Cette décote a été considérée comme non significative.

9 CRÉDITS HORS MARCHÉ

9.1 Norme

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché.

Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette décote correspond à la différence entre les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit.

Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.2 Options retenues

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima BAM.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché.

La décote nette calculée a été considérée comme non significative.

10 PROVISIONS DU PASSIF

10.1 Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;

- Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;

- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

10.2 Options retenues

Le groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- exclusion des provisions pour risques généraux et provisions à caractère fiscal,

- revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

11 TITRES

11.1 Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;

- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;

- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;

- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille (Available For Sale) : Disponible à la vente

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres (recyclables) L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel)

En cas de signe objectif de dépréciation significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille (Held To Maturity) : Détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie «titres détenus jusqu'à l'échéance» est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans)

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE (SUITE)

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

11.2 Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles ont été classés dans les catégories suivantes :

Rubrique actuelle	Classement IFRS
Titres de placement	Titres Disponibles à la Vente Prêts et créances
Titres de participation	Titres Disponibles à la Vente

12 DÉRIVÉS

12.1 Norme

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur évolue en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

12.2 Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dorénavant dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

13 AVANTAGES AU PERSONNEL

13.1 Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations. On distingue :

- les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Méthode du corridor : l'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous ;

- 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, et ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations : Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- hypothèses démographiques ;
- le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ; et
- l'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cash flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

13.2 Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière :** Primes versées en cas de

départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum de 20 ans d'ancienneté

- **Les Indemnités de Départ Volontaire :** Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- **Les Primes de Fidélité (PF) :** Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein de CDM.
- **Les Congés Payés (CP) :** Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels directement en résultat.

14 IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

14.1 Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

- Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible ;
- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

14.2 Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS
COMPTES CONSOLIDÉS
BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 543 351	3 755 946
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	18 652	17 383
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 607 642	2 417 326
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3 724 775	4 172 676
Prêts et créances sur la clientèle	29 112 154	21 364 769
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
Impôts Exigibles	5 147	7 167
Actifs d'impôt différé	107 023	102 962
Comptes de régularisation et autres actifs	213 697	146 786
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	841 182	680 942
Immobilisations incorporelles	101 209	81 303
Ecart d'acquisition	-	-
Total	38 274 833	32 747 261

PASSIF CONSOLIDÉ	31/12/2008	31/12/2007
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	107	61
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 028	6 391
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	540 670	364 860
Dettes envers la clientèle	28 865 258	28 025 841
Titres de créance émis	4 588 177	1 171 784
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigibles	50 577	10 367
Passifs d'impôt différé	98 417	116 431
Comptes de régularisation et autres passifs	412 030	491 681
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions	191 157	162 603
Subventions, fonds publ affectés, fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 009 418	-
Capitaux propres	2 500 993	2 397 242
Capitaux propres part du groupe	2 470 834	2 370 014
Capital et réserves liées	1 813 747	1 742 026
Réserves consolidées	312 547	217 729
Gains ou pertes latents ou différés	-17 322	-13 529
Résultat net de l'exercice	361 862	423 789
Intérêts minoritaires	30 159	27 228
Total	38 274 833	32 747 261

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2008

(en milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	1 948 189	1 557 783
Intérêts et charges assimilés	596 565	363 110
Marge d'Intérêt	1 351 624	1 194 673
Commissions perçues	276 451	258 107
Commissions (Charges)	21 581	17 496
Marge sur Commissions	254 870	240 611
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	77 374	86 600
Gains ou pertes nets sur actifs fin disponibles à la vente	9 662	9 155
Produits des autres activités	30 610	36 287
Charges des autres activités	77 399	71 390
PRODUIT NET BANCAIRE	1 646 741	1 495 936
Charges générales d'exploitation	744 189	688 521
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles	67 857	66 159
Résultat Brut d'Exploitation	834 695	741 256
Coût du risque	-253 006	-104 982
Résultat d'Exploitation	581 689	636 274
Quote-Part Résultat des résultats des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-956	4 334
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Résultat avant Impôt	580 733	640 608
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	216 909	215 189
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat net	363 824	425 419
Intérêts minoritaires	1 962	1 630
Résultat net Part du groupe	361 862	423 789

Conformément aux dispositions IFRS1 certains chiffres publiés au titre de l'exercice 2007 ont fait l'objet de modifications. Il s'agit exclusivement de reclassement entre les rubriques du compte de résultat sans impact sur le résultat net de l'exercice 2007, et ceci afin d'assurer une meilleure lisibilité des évolutions entre les soldes intermédiaires de gestion des 2 exercices.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU 01/01/2008 AU 31/12/2008

(en milliers de DH)

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôts	580 733	640 608
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	67 857	66 159
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-92 678	-93 322
+/- Dotations nettes aux provisions	28 555	14 160
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	956	-4 394
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	86 811	10 190
+/- Autres mouvements	-72 701	22 057
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	18 799	14 850
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	537 882	25 942
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-6 743 585	564 581
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	793 253	86 937
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-120 615	21 034
- Impôts versés	-219 858	-174 979
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-5 752 924	523 515
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-5 153 392	1 178 973
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-248 958	-153 193
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-248 958	-153 193
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-233 953	-233 789
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	4 339 000	1 146 000
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 105 047	912 211
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	3 291	-880
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 294 012	1 937 111
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 875 798	2 938 687
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 755 885	3 528 136
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 119 913	-589 450
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 581 786	4 875 798
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 543 244	3 755 885
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 038 542	1 119 913
Variation de la trésorerie nette	-1 294 012	1 937 111

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2006	833 818	831 595	-	527 557	20 179	2 213 148	25 918	2 239 066
Impact des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2006 corrigés	833 818	831 595	-	527 557	20 179	2 213 148	25 918	2 239 066
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	2 855	2 855
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	1 021	-	1 021	-	1 021
Dividendes	-	-	-	-233 469	-	-233 469	-3 175	-236 644
Autres	-	76 614	-	-76 614	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	423 789	-	423 789	1 630	425 419
Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-33 709	-33 709	-	-33 709
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)	-	-	-	-880	-	-880	-	-880
Autres	-	-	-	114	-	114	-	114
Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)+(C)	-	-	-	-766	-33 709	-34 475	-	-34 475
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007	833 818	908 209	-	641 517	-13 529	2 370 014	27 228	2 397 242
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007 corrigés	833 818	908 209	-	641 517	-13 529	2 370 014	27 228	2 397 242
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	5 812	5 812
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-233 469	-	-233 469	-6 296	-239 765
Autres	-	71 721	-	-71 772	51	-	-1 103	-1 103
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	361 862	-	361 862	1 962	363 824
Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-3 843	-3 843	-	-3 843
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	3 291	-	3 291	-	3 291
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)	-	-	-	3 291	-3 843	-553	-	-553
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-27 020	-	-27 020	2 557	-24 463
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2008	833 818	979 930	-	674 409	-17 322	2 470 834	30 159	2 500 993

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS
PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION
PRÉAMBULE

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes de Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés à Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2008 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

LES NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit du Maroc détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des

pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Crédit du Maroc est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

Une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit du Maroc, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés. La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit du Maroc selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que
 - cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
 - cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique",
 - cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;
 - cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
 - cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les entités ad hoc sur lesquelles le Crédit du Maroc n'exerce pas d'influence notable sont exclues du périmètre de consolidation.

LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION (IFRS 3)

Le groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CREDIT DU MAROC AU 31/12/2008

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	Pourcentages de contrôles	Pourcentages d'intérêts	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Crédit du Maroc	833 818		100,00	100,00	E.C.
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G.
Crédit du Maroc Leasing	50 000		66,66	66,66	I.G.
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G.
Crédit du Maroc Assurance	200		100,00	100,00	I.G.
BIT		1 655	100,00	100,00	I.G.
SIFIM	18 320,9		100,00	100,00	I.G.

* EC: Etablissement consolidant * IG: Intégration globale

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

EXPOSITION AU RISQUE ET STRATEGIES DE COUVERTURE

GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION CENTRALE DES RISQUES

La gouvernance et l'organisation de la gestion centrale des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

Les principaux acteurs sont :

- Le Conseil de surveillance,
- Le Directoire,
- Les Comités spécialisés.

Responsabilités des acteurs :

Le Conseil de surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels s'expose la banque.

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'Organe d'Administration. Il définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du Contrôle Interne de la banque.

Il établit chaque année une **stratégie risques** qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour l'exposition de chacune de celles-ci, notamment par secteurs d'activité ou de groupes d'appartenance, pour les risques de crédit, de Gaps de taux ou de liquidité pour l'ALM, de change ou de trading pour les risques de marché, etc...

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance qui la valide.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des Comités spécialisés dont les principaux, en matière de gestion des risques sont :

- Le Comité des crédits,
- Le Comité des grands risques,
- Le Comité des risques sensibles,
- Le Comité marché,
- Le Comité ALM,
- Le Comité des risques opérationnels,
- Le Comité de Management de la conformité,
- Le Comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP).

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

Organisation et missions

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale des risques. Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité d'Audit.

Elle est placée sous l'autorité du Contrôle Permanent des Risques (CPR), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Le CPR, responsable du Contrôle interne, définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les regroupe à la gestion centrale des risques de telle manière à obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,
- **Risques financiers** :
 1. **Risque de marché** : risque de perte lié aux évolutions des marchés de change ou de capitaux,
 2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,
- **Risque opérationnel et conformité** : risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent des Risques qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour des entités suivantes :

Pour le Risque de crédit :

- La Direction des engagements,
- Le Contrôle des risques de crédit,
- Le Pilotage des risques.

Pour le Risque opérationnel et la Conformité :

La Direction des Risques Opérationnels et de la Conformité

Pour les Risques financiers : risque de marché, risque de liquidité et risque de taux d'intérêt global :

La Direction des risques de marché et le Contrôle permanent des risques.

RISQUE DE CRÉDIT

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc...

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc...

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribuées aux acteurs, selon un mode intuitu-personnae et déclinées en fonction des marchés. Au-delà des limites subdélégées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des garanties physiques est centralisée.

Surveillance des risques et classement des créances

Elle est en charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc...) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques.

Recouvrement

Il est opéré par le réseau jusqu'au statut « douteux », puis pris en charge par la Direction du Recouvrement Contentieux qui opère un recouvrement juridique.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation depuis 2000. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI et Grandes entreprises gérées par les réseaux dédiés), hormis les

banques et institutions financières, les entreprises du secteur de la promotion immobilière et hôtelier qui disposent d'une notation spécifique, en relation avec le groupe d'appartenance.

Ce système est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Grille de notation

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont un pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision, il conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles : Les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

RISQUE DE MARCHÉ

Les activités de marché de la banque sont limitées essentiellement aux opérations de change, comptant et terme, aux opérations de trading et aux opérations de trésorerie.

Elles sont encadrées par une organisation dédiée et un dispositif de limites, réglementaires ou définies par la banque en relation avec les lignes spécialisées du groupe CA.SA.

Organisation

Les activités sont organisées en trois domaines indépendants :

Le Front Office :

Il est chargé des négociations avec les contreparties clients, banques, institutions, entreprises. Il mesure quotidiennement ses résultats selon les normes et modèles établis par la banque. Il évolue dans le de cadre des limites qui lui sont attribuées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale.

Le Back-Office :

Il est chargé de la comptabilisation des opérations négociées par le Front Office.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et des Flux.

Le Middle-Office :

Il est chargé de produire et d'analyser de façon indépendante les résultats du Front-Office et de les rapprocher ainsi que de veiller au respect des limites.

Il est rattaché hiérarchiquement au Contrôle Permanent des risques.

Cette organisation, cloisonnée est le meilleur garant de la sécurité des opérations.

La banque est dotée d'un outil informatique front-to-back commun qui assure la liaison entre les domaines et la comptabilité.

Principaux risques et dispositif de contrôle :

Risque de taux : Il résulte de l'évolution adverse des taux et concerne le portefeuille de trading et la trésorerie.

Il est encadré par un dispositif de limites, en nominal et sensibilité (risque d'évolution adverse des taux, sur la trésorerie dirham et devise et sur le portefeuille obligataire).

Risque de change : Il résulte de la variation d'une position du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Il est encadré par les limites réglementaires, et par un jeu de limites internes (over-night, short et longues, stop loss).

Risque de règlement livraison : Il résulte du risque encouru dans le cadre de l'échange simultané et non sécurisé de deux actifs (devises titres) et lié à la concomitance des échanges de flux titres ou espèces entre la banque et ses contreparties.

Il est constaté entre le moment où la banque effectue le règlement convenu et celui où elle constate sur ses comptes la livraison de la contrepartie. Il est de très courte durée.

Risque de contreparties : Il résulte :

- de la défaillance d'une contrepartie dans le cas des opérations de trésorerie : banque ou institutions financières,

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)

EXPOSITION AU RISQUE ET STRATEGIES DE COUVERTURE

- de la défaillance d'une contrepartie dans les opérations de change (absence de livraison), qui contraint la banque à supporter le différentiel de cours.

Ce risque est encadré par des limites individuelles sur les contreparties de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Principales Evolutions :

1. Création d'une Direction des risques de marché :

La banque qui ambitionne d'élargir ses activités de marché, vient de créer une Direction des Risques de Marché dont les missions sont de concevoir et de mettre en oeuvre, en liaison avec les lignes spécialisées du groupe, les modèles de gestion et de contrôle des risques des activités.

Il a autorité sur le Middle-Office et la maîtrise d'ouvrage de toutes les activités de marché.

2. Découpages des activités par desk

Afin d'affiner la gestion des activités, la banque a défini le découpage ses activités de marché par desk avec une comptabilité dédiée à chaque desk.

3. Calcul de la VAR

En concertation avec le groupe CA.SA, le Crédit du Maroc finalise un chantier d'interface avec un outil commun qui permettra à l'horizon de la fin de l'exercice, la production et le suivi des risques en VAR.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en oeuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels,
- La Prévention des grands risques,
- L'optimisation de la couverture des risques,
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en oeuvre s'articule autour de quatre composantes :

La Composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant du contrôle permanent des risques, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en oeuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité des Risques Opérationnels présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de continuation des activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un site de secours avec une salle informatique de back up et un site de repli des utilisateurs qui a été testé pour les applications principales en 2008.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

GESTION ACTIF - PASSIF

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance :

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée. Les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides. Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).

- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).

- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a

également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement :

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure :

2008 aura été marquée au Crédit du Maroc par la mise en production de l'outil ATLAS.

Cet outil de pilotage des risques financiers, développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A., dont les travaux au Crédit du Maroc ont démarré en décembre 2006, est maintenant opérationnel.

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE BÂLE

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G 10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international.

Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour le risque de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé une large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est en production depuis la fin 2007.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

PERSPECTIVES

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA.SA, compte mettre en oeuvre les dispositions les plus avancées de « Bâle 2 », qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- Adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
 - Mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...),
 - Mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
 - Garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...
- Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation sont engagés ou seront engagés selon un planning établi et par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

COÛT DU RISQUE DE LA PERIODE	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux provisions	-248 450	-113 056
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-223 500	-107 617
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	-24 949	-5 439
Autres provisions pour risques et charges	-	-
Reprises de provisions	316 483	168 679
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	316 178	168 512
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	305	167
Reprises des autres provisions pour risques et charges	-	-
Variation des provisions	-321 040	-160 605
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-23 972	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-316 178	-168 512
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	19 111	7 907
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Coût du risque	-253 006	-104 982

COMPTE DE RESULTAT - MARGE D'INTERET

(en milliers de DH)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	1 724 218	448 721	1 275 497	1 305 619	290 663	1 014 956
Comptes et prêts/emprunts	1 639 643	438 129	1 201 514	942 296	-28 342	970 639
Opérations de pensions	277	10 592	-10 315	82	15 846	-15 764
Opérations de location-financement	84 298	-	84 298	363 240	303 159	60 081
Opérations interbancaires	127 554	36 480	91 074	172 637	61 665	110 972
Comptes et prêts/emprunts	126 193	29 475	96 718	172 438	58 078	114 359
Opérations de pensions	1 361	7 005	-5 644	199	3 586	-3 387
Emprunts émis par le Groupe	0	111 364	-111 364	1	10 783	-10 782
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	96 416	-	96 416	79 526	-	79 526
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	1 948 189	596 565	1 351 624	1 557 783	363 110	1 194 673

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS ET CHARGES D'HONORAIRES ET DE COMMISSIONS

(en milliers de DH)

	31/12/2008	31/12/2007
Produits d'honoraires et de commissions		
Titres	7 271	4 234
Emission	1 230	3 055
Transmission d'ordres	5 686	827
Autres	355	352
Compensation et règlement-livraison	-	24 078
Gestion d'actifs, conservation, fiducie	18 773	12 740
Gestion d'actifs	13 013	6 615
Conservation	5 760	6 125
Engagements de prêt	27 301	18 608
Gestion des moyens de paiement	83 563	79 229
Ingénierie financière	-	-
Autres	139 544	119 219
Total	276 451	258 107
Charges d'honoraires et de commissions	-	-
Conservation	1 470	1 153
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	20 111	16 343
Total	21 581	17 496

INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	Banque de détail, de financement et assurance	Leasing	TOTAL
Marge d'intérêts	1 268 780	82 844	1 351 624
Marge sur commissions	262 166	-7 296	254 870
Produit net bancaire	1 560 961	85 780	1 646 741
Charges de fonctionnement	1 021 206	43 856	1 065 062
Résultat d'exploitation	539 765	41 924	581 689
Résultat net	324 858	38 966	363 824
Résultat net part groupe	324 858	37 004	361 862

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., exerce trois métiers principaux : la banque de réseau, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs.

Le réseau du Crédit du Maroc, à couverture nationale, compte, à fin décembre 2008, 248 agences dans le Royaume, organisées en groupes et régions. Il est présent également en Europe au travers de bureaux de représentation, et de sa succursale française CDM Europe.

LA BANQUE DE DÉTAIL

La banque de détail est structurée en directions régionales, au nombre de onze, couvrant l'ensemble du territoire. Elle commercialise une gamme complète de produits et de services

GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

(en milliers de DH)

	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-956	4 334
Plus-values de cession	1 070	8 268
Moins-value de cession	-2 026	-3 934
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	-956	4 334

destinés aux particuliers et aux professionnels et micro-entreprises.

CDM Patrimoine, organisme de placement collectif en valeurs mobilières, est chargé de la gestion des fonds de ses clients et des clients du Crédit du Maroc.

CDM ASSURANCE

La filiale CDM Assurance est chargée de la commercialisation des produits d'assurances. A noter, la convention de partenariat signée avec Gras Savoye Maroc et en vigueur depuis janvier 2008, prévoyant l'intervention de CDMA comme co-courtier dans les différents contrats souscrits par le CDM pour son risque propre.

LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La banque de financement et d'investissement assure le financement des PME/PMI et des Grandes Entreprises et constitue un axe majeur de développement. L'activité de promotion immobilière est prise en charge dans le cadre d'un pôle dédié, qui assure la constitution et le suivi d'un portefeuille de clientèle de professionnels de l'immobilier, et d'autre part la formulation d'un avis technique sur les dossiers de crédits instruits par les agences ou les centres d'affaires pour le financement des opérations immobilières de petite taille. CDM Capital exerce le métier d'intermédiation boursière sur la place de Casablanca, et offre également à sa clientèle une expertise en matière d'ingénierie financière. La Banque Internationale de Tanger est une structure off-shore dont la mission principale est le financement en devises des sociétés non résidentes implantées dans les zones franches de Tanger. La salle des marchés, enfin, traite les opérations de change, de trésorerie dirhams ou devises ainsi que l'obligataire.

L'ACTIVITE DE LEASING

CDM Leasing propose des solutions de crédit-bail et de location financière à destination des entreprises marocaines, ainsi qu'une offre adaptée aux constructeurs de matériel qui souhaitent financer en crédit-bail leurs ventes sur le marché marocain. A cet effet, CDM Leasing s'appuie sur le réseau de distribution de la banque Crédit du Maroc pour offrir une couverture nationale et mettre à la disposition des clients des équipes expérimentées en financement d'entreprise.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
PRÊTS ET CRÉANCES

(en milliers de DH)

31/12/2008	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	373 218	-	-	-	373 218
Administrations centrales	216 580	-	-	-	216 580
Etablissements de crédit	156 638	-	-	-	156 638
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	32 282 152	1 524 504	1 203 134	139 810	32 463 712
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 351 553	39	34	-	3 351 557
Institutions non établissements de crédit	14 656 957	604 023	510 843	44 945	14 705 192
Grandes entreprises	3 728 252	-	-	-	3 728 252
Clientèle de détail	10 545 391	920 441	692 256	94 865	10 678 711
Total	32 655 370	1 524 504	1 203 134	139 810	32 836 930

31/12/2007	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	466 013	-	-	-	466 013
Administrations centrales	264 842	-	-	-	264 842
Etablissements de crédit	201 171	-	-	-	201 171
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	24 814 589	1 641 138	1 303 702	80 593	25 071 432
Administrations centrales	1 475 624	-	-	-	1 475 624
Etablissements de crédit	3 495 191	33	27	-	3 495 198
Institutions non établissements de crédit	9 816 482	787 716	613 398	27 846	9 962 955
Grandes entreprises	2 625 505	3	2	-	2 625 506
Clientèle de détail	7 401 786	853 385	690 275	52 747	7 512 149
Total	25 280 602	1 641 138	1 303 702	80 593	25 537 445

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement - (2) Valeur comptable brute des actifs dépréciée individuellement

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers de DH)

31/12/2008	Juste valeur des actifs non dépréciés (A)	Juste valeur des actifs dépréciés (B)	(dépréciation)	Valeur comptable nette totale (A + B)
Instruments de capitaux propres	46 973	20 649	6 759	67 622
Instruments de dette	1 540 020	-	-	1 540 020
Administrations centrales	1 540 020	-	-	1 540 020
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Total	1 586 993	20 649	6 759	1 607 642

31/12/2007	Juste valeur des actifs non dépréciés (A)	Juste valeur des actifs dépréciés (B)	(dépréciation)	Valeur comptable nette totale (A + B)
Instruments de capitaux propres	109 110	19 996	6 759	129 105
Instruments de dette	2 288 221	-	-	2 288 221
Administrations centrales	2 252 719	-	-	2 252 719
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	35 502	-	-	35 502
Clientèle de détail	-	-	-	-
Total	2 397 330	19 996	6 759	2 417 326

PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

(en milliers de DH)

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale	
					31/12/2008	31/12/2007
Placements détenus jusqu'à leur échéance						
Instruments de dette						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
Prêts et avances						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
Total						

N É A N T

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ÉVALUÉES SELON LE MODÈLE DU COÛT

(en milliers de DH)

	31/12/2008		31/12/2007	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat				
Reprises de pertes de valeur en résultat				
Solde de clôture	592 860	1 316 174	638 284	1 126 783
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	75 743	474 992	68 805	445 841
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en milliers de DH)

31/12/2008	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	18 652	NA	1 269
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 607 642	22 170	-
Prêts et créances	-	-	NA	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	NA	-
Autres actifs financiers	-	-	NA	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	18 028	NA	12 283
Passifs financiers au coût amorti	-	-	NA	-
Autres passifs financiers	-	-	NA	-

31/12/2007	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	17 383	NA	10 351
Actifs financiers disponibles à la vente	-	2 417 326	19 996	-
Prêts et créances	-	-	NA	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	NA	-
Autres actifs financiers	-	-	NA	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	6 391	NA	2 649
Passifs financiers au coût amorti	-	-	NA	-
Autres passifs financiers	-	-	NA	-

PROVISIONS PASSIF

(en milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	37 991	67 337	17 271	-	40 004	162 603
Dotations	16 012	25 164	24 949	-	5 385	71 511
Montants utilisés	4 275	-	-	-	5 221	9 496
Montants non utilisés repris au cours de la période	4 799	28 146	305	-	210	33 460
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	44 930	64 354	41 916	-	39 958	191 157

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

(en milliers de DH)

	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
Durée résiduelle				
≤ 1 an	510 438	410 195	100 243	351 710
> 1 an ≤ 5 ans	642 305	556 992	85 313	642 305
> 5 ans	97 617	89 848	7 769	97 617
Total	1 250 360	1 057 035	193 325	1 091 632

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élevé à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS

(en milliers de DH)

	31/12/2008
Engagements de prêt	
Donnés :	8 459 286
Administrations centrales	
Etablissements de crédit	172 691
Institutions non établissements de crédit	49 982
Grandes entreprises	7 571 045
Clientèle de détail	665 569
Reçus :	-
Garanties financières	
Données	2 828 067
Administrations centrales	
Etablissements de crédit	996 399
Institutions non établissements de crédit	1 773
Grandes entreprises	1 786 295
Clientèle de détail	43 600
Reçus :	6 226 954
Administrations centrales	
Etablissements de crédit	6 226 954
Institutions non établissements de crédit	
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières données :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	-

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS

(en milliers de DH)

IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	31/12/2008	31/12/2007
Impôts courants	5 147	7 167
Impôts différés	107 023	102 962
Actifs d'impôts courants et différés	112 170	110 129
Impôts courants	50 577	10 367
Impôts différés	98 417	116 431
Passifs d'impôts courants et différés	148 994	126 798
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		
Charge d'impôts courants	219 858	224 676
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-2 949	-9 487
Charges nettes de l'impôt sur les bénéfices	216 909	215 189
LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT		
Résultat net	363 824	425 418
Charges d'impôt sur les bénéfices	216 909	215 189
Taux d'impôt effectif moyen	37,35%	33,59%
ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT		
Taux d'impôt en vigueur	37,00%	37,00%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	0,35%	-3,41%
Taux d'impôt effectif moyen	37,35%	33,59%

EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

(en milliers de DH)

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31/12/2008			
Au 31 décembre 2008 la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :			
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
Wafa Assurance	2 602 791	31,22	31,22
CNIA Assurance	81 567	0,98	0,98
AUTRES	1 264 263	15,16	15,16
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS			
CREDIT AGRICOLE S.A.	4 389 555	52,64	52,64
Total	8 338 176	100,00	100,00
La valeur nominal des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.			
DIVIDENDES			
Le conseil de surveillance a fait une proposition de distribution d'un dividende net de 24,30 DH par action, qui sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.			
Dividendes (en dirhams)	2008	2007	2006
Dividende net par action	24,30	25,20	25,20
Dividende global	24,30	25,20	25,20
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net par action	43,35	32,92	35,96

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

(en milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	1 122 104	268 058	-	-	-	1 390 162
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	1 122 104	268 058	-	-	-	1 390 162
Passifs : dépôts et emprunts	265 461	1 124 701	-	-	-	1 390 162
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	265 461	1 124 701	-	-	-	1 390 162
Garanties émises par le groupe	628 597	-	-	-	-	628 597
Garanties reçues par le groupe	-	628 597	-	-	-	628 597
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	19 444	51 163	-	-	-	70 607
Charges d'intérêts	8 367	48 396	-	-	-	56 763
Honoraires et commissions	375	113	-	-	-	488
Total des produits dont :	88 470	23 429	-	-	-	111 899
Produits d'intérêts	48 147	8 617	-	-	-	56 763
Honoraires et commissions	113	375	-	-	-	488
Produits de dividendes	37 812	3 480	-	-	-	41 292

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en contrepartie du résultat de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables appliqués.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :
Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),

- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considéré comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, il est traité comptablement comme un régime à cotisations définies.

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL
Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
 - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
 - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
 - avoir une ancienneté minimum de 21 ans service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS (SUITE)
AVANTAGES AU PERSONNEL (SUITE)

(en milliers de DH)

	31/12/2008	31/12/2007
Provisions pour prime de fin carrière	21 642	26 554
Provisions pour indemnité de départ volontaire	27 911	21 712
Provisions pour prime de fidélité	13 094	19 070
Total	62 646	67 337

	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	4,52%	4,33%
Taux d'évolution des salaires	3,7%	3%

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(COMPTES CONSOLIDÉS)**

 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
 20 050 Casablanca
 Maroc

 47, rue Allal Ben Abdellah
 20 000 Casablanca
 Maroc


GROUPE CREDIT DU MAROC
**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION PROVISoire DES COMPTES CONSOLIDES**
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2008

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés du Groupe Crédit du Maroc couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, préparés pour la première fois conformément aux normes IFRS, telles que décrites dans les notes annexes. Ces états consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés susmentionnés ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière du Groupe Crédit du Maroc au terme de l'exercice arrêté au 31 décembre 2008, ni du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS en vigueur au 31 décembre 2008.

Casablanca, le 25 Mars 2009

Les Commissaires aux Comptes
ERNST & YOUNG

Bachir TAZI
 Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
 Associé Gérant